

TALENTS & TERRITOIRE

LE JOURNAL DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DE LA RÉUNION

#6 | SEPTEMBRE 2014



PME ET NUMÉRIQUE

LA PERFORMANCE À PORTÉE DE CLIC !

**MIEUX ENCADRER
LES SITES MARCHANDS
POUR MIEUX PROTÉGER
LES CYBER-CONSOMMATEURS**

**ARVISE - DIECCTE :
LE CONTRAT DE GÉNÉRATION
ET L'APPUI CONSEIL GPEC**



**L'ENTREPRISE LOCALE,
FORCE DE NOTRE ÉCONOMIE.**



AGENCE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT
D'INVESTISSEMENT ET D'INNOVATION

Accélérateur de projets d'avenir

PROSPECTIVE

ATTRACTIVITÉ

INNOVATION

ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS

OBSERVATOIRE

OFFRE EXPERTISE INNOVATION

Profitez d'une Expertise Innovation gratuite, confidentielle et globale : technique, économique, financière et managériale. Elle aboutit à des recommandations et à un plan d'actions concret pour vous aider à manager votre nouveau projet :

Vous souhaitez vérifier le caractère innovant de votre projet ? Confirmer sa faisabilité ? Vous (re) positionner vis-à-vis de la concurrence ? Obtenir des conseils stratégiques pour votre développement ? Bénéficier d'un avis d'expert international et sectoriel de notre cabinet-partenaire Tech2market ?

Cet outil d'aide à la décision est un signal de qualité donné à votre projet et adressé à vos partenaires ou financeurs potentiels.

Pour en savoir plus sur notre offre Innovation et accompagnement de projet : contactez-nous !



www.nexa.re

OFFRE CONFÉRENCES ET ATELIERS- FORMATION

Nexa et le Comité Régional pour l'Innovation organisent des conférences ouvertes et des ateliers-formation dédiés aux TPE/PME :



« Rebooster sa stratégie de développement : l'approche Océan Bleu »
Mardi 26 et mercredi 27 août
au Novotel de l'Ermitage



« L'économie collaborative un outil au service de la transition et de la performance »
Jeudi 25 septembre à l'IAE de St Denis



« Intégrer le design dans mon projet, un levier d'innovation »
Mardi 14 et mercredi 15 octobre
au Novotel



Atelier « Pitch Elevator »
Lundi 17 et mardi 18 Novembre
à La Possession

Pour en savoir plus et vous inscrire, rendez-vous sur le portail régional de l'innovation :

innovons
La Réunion



www.innovonslareunion.com

Contact : innovation@nexa.re - www.nexa.re - Tel : 02 62 20 21 21



L'Europe s'engage à La Réunion avec le FEDER



L'URGENCE NUMÉRIQUE !



L'innovation est le facteur fondamental du développement de l'économie. Elle peut prendre des formes diverses: création d'un bien nouveau, mise en œuvre d'une méthode plus efficace de fabrication d'un bien existant, nouvelles formes d'organisation, nouveaux débouchés, nouvelles sources d'énergie...

Pour nos entreprises, l'incitation à innover est fondée sur l'espoir d'accroître nos capacités à détenir un avantage concurrentiel. Dans une période de perturbations et de recherche d'un nouveau modèle économique comme le connaît notre territoire, cette nécessité d'innovation est plus forte.

Parce que La Réunion est une terre de contrastes, nous pouvons saisir cette formidable opportunité d'entretenir nos traditions et de nous projeter en même temps dans l'innovation : je pense à l'agriculture et à la valorisation touristique de nos patrimoines. Mais pour cela, il nous faut d'une part, réinventer la relation entre le territoire et les entrepreneurs et d'autre part, passer d'une économie tirée par les transferts publics à une économie fondée sur la création de valeurs. Cela constituerait le renouvellement des fondements de la croissance, misant davantage sur l'innovation et faisant place aux entreprises qui en sont porteuses. Pour cela, il faudrait améliorer les soutiens publics à l'entrepreneuriat et les partenariats publics/privés, accompagner et anticiper les transformations liées au numérique, renforcer les écosystèmes ou grappes d'entreprises, permettre aux entreprises de changer de dimension ...

Cette transformation va nécessiter une vraie gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales car il faut accepter que la progression accélérée de certains ait pour conséquence le

déclin d'autres, avec des effets inévitables en termes d'emploi et de développement des filières. C'est là aussi, tout l'enjeu de notre présence au sein du PRISME [Pôle Régional d'Innovation Sociale et de Modernisation des Entreprises], espace privilégié de dialogue social territorial avec l'ensemble des partenaires sociaux. En effet, un territoire qui gagne est un territoire qui anticipe par ses choix stratégiques, qui diagnostique les enjeux et qui nourrit un dialogue entre les parties prenantes : c'est cela l'intelligence territoriale !

Une telle gestion proactive peut permettre à nos entreprises de saisir les extraordinaires opportunités ouvertes notamment par le numérique. Mais pour changer définitivement nos perspectives de croissance, il nous faut aussi mettre de l'innovation dans nos administrations publiques. Utilisons ce levier pour provoquer de meilleures collaborations et instaurer une gouvernance entre les communes, les EPCI, le Département, la Région et l'Etat. L'innovation & le numérique doivent aussi être le moteur du secteur public pour le rendre entreprenant et économe, comme nos entreprises. Cette réciprocité pourrait être une forme de pacte de responsabilité...

Oui, l'innovation et le numérique doivent être le moteur de notre nouveau modèle de développement économique & social mais aussi le moyen à court-terme de rétablir la compétitivité de nos entreprises et de notre administration.

Je vous souhaite, cher[e]s entrepreneurs, cher[e]s partenaires, une bonne lecture.

Oté La Réunion !

Talents et Territoires : Le magazine de la CGPME Réunion - 4, chemin Rouania, L'igne Paradis- 97410 Saint-Pierre

Directeur de la Publication : Dominique Vienne • **Rédacteur en chef :** Jérôme Calvet

Ont collaboré à ce numéro : B. VERQUERRE, C. BOURCIER, E. SITA, N. CARO, F. SEGART, A. CASSAM CHENAI, F. DASILVA, M. MEYER, J-B SEUBE, S. ROY, R. TOURET, B. BAREIGTS, I. KICHENIN, S. CHEN, DIECCTE, ARVISE, J. ROBERT, ARTIC.

Crédits Photos : Fotolia • **Régie publicitaire :** 0262964316 • **Imprimeur :** ICO • **Date de parution :** 18/09/2014

Dépôt Légal : septembre 2014 • **ISSN :** 2257-6126 • **Publication gratuite**

Toute reproduction partielle ou intégrale d'articles est interdite.

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

BTP'PREV UN OUTIL POUR LE BTP

Le salon ELOISE (Evènement de l'Océan Indien Sécurité Environnement) qui s'est déroulé du 13 au 15 novembre 2013, a été l'occasion pour la Direction de la Prévention des Risques professionnels (DPRP) de la CGSS, la DIECCTE et le SISTBI de présenter les actions entreprises dans le BTP et plus particulièrement l'outil BTP'Prev, logiciel informatique permettant aux entreprises de rédiger leur Document Unique (DU) et leur Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS).

Pourquoi avoir élaboré BTP'Prev ?

Dans le secteur du BTP, le Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé s'appuie sur les méthodes de travail et les mesures définies dans le Document Unique pour réaliser l'analyse des risques du chantier.

La DPRP constate que les PPSPS reflètent un manque d'adaptabilité aux opérations pour lesquels ils sont réalisés. Ils sont très généraux et ne correspondent pas à la réalité du chantier. La création de BTP'Prev répond également à une demande de la FRBTP car, malgré l'obligation créée par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, à ce jour, seulement 40% des entreprises ont rédigé leur Document Unique.

A qui est destiné cet outil ?

Toute entreprise qui souhaite l'utiliser peut, bien sûr, se procurer BTP'Prev, mais il est avant tout destiné aux très petites entreprises du bâtiment, qui sont les moins impliquées dans la rédaction de ces deux documents.

Où les entreprises peuvent-elles se le procurer ?

En téléchargement gratuit sur le nouveau site :

www.travailetprevention.re ou www.frbtp.re ou www.sistbi.re

Le logiciel BTP'Prev

D'une architecture simple, adaptée aux TPE PME, il permet la gestion et la planification de la sécurité.

Les entreprises peuvent grâce à cet outil :

- Générer et actualiser le DU (Document Unique)
- Rédiger les PPSPS (Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé) de chaque chantier en lien avec le DU
- Gérer les formations du personnel
- Gérer les révisions sécurité de leur matériel.

D'un usage extrêmement simple, l'application se divise en 6 onglets thématiques :

- Accueil
- Entreprise
- Gestion des salariés
- Gestion du matériel
- Document unique
- PPSPS

Elle est également reliée à une très importante base documentaire sur internet afin d'aider les utilisateurs dans leurs réflexions.



LA LIGNE PRÉVENTION

Caisse Générale de Sécurité Sociale de La Réunion Prévention des Risques Professionnels
Immeuble Floréal Sainte-Clotilde 4 Boulevard Doret 97704 Saint-Denis Cedex 9
Tél : 02 62 90 47 00 Fax : 02 62 90 47 01 Mail : prevention@cgss.re



POINTS DE VUE

- 06 **ECHOS MÉTRO**
 08 **La délégation d'ACL PME en visite à la Réunion**

PAROLE AUX ADHÉRENTS

- 10 **FOCUS SYNDICAT - CINOV**
 12 **PORTRAIT NOUVEL ADHÉRENT**
 Prospectives, Erika SITA

LE DOSSIER

- 14 **PME ET NUMERIQUE**
 La performance à portée de clic !
 15 **TRAVAIL COLLABORATIF**
 Google Apps, une solution tout en un
 16 **MARKETING DIGITAL**
 Comment optimiser les réseaux sociaux ?
 17 **COMMUNICATION INTERNE**
 Réseaux sociaux d'entreprises :
 la machine à café 2.0 de demain ?
 18 **INTELLIGENCE ECONOMIQUE :**
 REUNIVEILLE
 19 **GESTION - LOGICELLS**

- 20 **UNE FILIERE POUR LAQUELLE LE TERRITOIRE DOIT INVESTIR**
 22 **ARTIC**
 23 **RUNWARE : un modèle d'innovation locale pour le marché mondial**

ENTREPRENDRE AU QUOTIDIEN

- ACTUALITE JURISPRUDENTIELLE**
 24 Mieux encadrer les sites marchands pour mieux protéger les cyber-consommateurs
 26 **SOLUTIONS RH - DIECCTE / ARVISE :**
 le contrat de génération
 27 **« LES PME RECRUTENT ! » SUR FACEBOOK**

LA GPME EN ACTION

- 28 **ACTU SBA :**
 Première journée du Territoire pour la CINOR
 28 **SUR LE TERRAIN**
 CGPME Réunion et insertion professionnelle
 29 **EVENEMENTS - Salon Made in Femmes**
 30 **NOS MANDATAIRES EN ACTION**
 P.R.I.S.M.E. : Serge ROY

- 30 **AGENDA**



REJOIGNEZ-NOUS !

La CGPME Réunion est une grande famille qui défend, représente et accompagne les entreprises locales.

Pour exister, influencer, progresser ENSEMBLE,
Rejoignez le réseau des TPE/PME
Pensez CGPME !

Vos contacts pour adhérer :
Nicolas CARO et Julie ROBERT
Tél. : 02 62 96 43 16

mail : contact@cgpme-reunion.com

ECHOS METRO



MONSIEUR HOLLANDE, LES PME N'ONT PLUS LE TEMPS D'ATTENDRE !

LETTRE OUVERTE DE JEAN-FRANÇOIS ROUBAUD

Le malaise gronde chez les patrons de TPE et PME. Entre inquiétude et exaspération, ils ne comprennent plus les règles du jeu gouvernemental. Jean-françois Roubaud, président de la CGPME, tire la sonnette d'alarme et adresse un plaidoyer pour les entreprises au Président de la République.

Monsieur le Président de la République.

A l'issue des élections européennes vous avez annoncé «plus de rapidité dans la mise en oeuvre des mesures». Paul Claudel disait «ce n'est point le temps qui manque, c'est nous qui lui manquons».

C'est bien là le risque à l'heure où les défaillances d'entreprises atteignent des sommets.

Les TPE/PME françaises sont actuellement mises à rude épreuve. On peut se rassurer en voyant un retournement, un frémissement ou un demi-tour. Mais ce n'est pas ce que nous entendons de la part des chefs d'entreprise. Au contraire, l'inquiétude grandit et l'exaspération gagne du terrain.

Les discours lénifiants sur la baisse des charges ou les simplifications administratives restent virtuels. Seul le CICE est passé du discours aux actes.

A l'inverse les mesures anti entreprises pleuvent comme autant de mauvaises nouvelles annonciatrices d'une tempête. Déjà les effets de certaines mesures, bien réelles celles-là, se font sentir.

La suppression des aides et les nouvelles contraintes sur l'apprentissage ont entraîné un recul de près de 10% des jeunes en apprentissage. Qu'à cela ne tienne, on va plus loin et l'on adopte une Loi qui aura pour conséquence de rendre plus difficile l'embauche de stagiaires, qui, de toute façon, c'est bien connu, sont exploités.

La fiscalisation des heures supplémentaires a durement impacté le pouvoir d'achat de nos salariés. Qu'importe, la part patronale des complémentaires santé subira le même sort dans l'indifférence générale. Les employeurs n'ont qu'à augmenter les salaires !

Mais tout cela n'est rien par rapport à la véritable armada anti emploi qui est en train de se mettre en place.

Interdire, sauf dérogations, les contrats de travail de moins de 24 heures hebdomadaires c'est se priver de plusieurs centaines de milliers d'emplois alors que notre pays compte actuellement près de 2 millions de personnes travaillant moins de 24 heures par semaines ! Un pays qui affiche plus de 3 millions de chômeurs va interdire le travail à mi-temps !

Presque aussi fort, la mise en place d'un compte individuel de pénibilité exigeant la tenue de fiches pour chaque salarié. Même Courteline n'aurait osé l'imaginer.

Quant au renforcement des pouvoirs de l'inspection du travail qui, demain, pourra exiger tous les documents qu'il souhaite, que cela soit ou non prévu dans le Code du travail, et ordonner aux frais de l'entreprise des expertises avant, le cas échéant, d'arrêter l'activité, cela relève de la provocation avec un Code du travail qui fait plus de 3000 pages.

Tout se passe comme si les textes étaient pensés par, et pour, des entreprises avec des DRH, des responsables des relations sociales, des Comités d'entreprises. Ce n'est pas le cas de l'immense majorité des entreprises dont 97% ont moins de 20 salariés. Ce sont celles-là qui créent des emplois, ce sont celles-là que représente la CGPME.

Nous avons le sentiment qu'on écoute toujours les mêmes dans une sorte de « socialement correct » qui arrange tout le monde. Il faut pourtant entendre la vérité. Si l'on veut que les entreprises embauchent, elles doivent pouvoir licencier. Elles ne doivent pas non plus craindre de franchir ces fameux seuils sociaux synonymes de contraintes supplémentaires. Mais ne nous trompons pas. Un employeur embauchera si son carnet de commande le permet, tous les Pactes du monde n'y changeront rien, sauf peut-être dans quelques grands groupes du CAC 40 capables de prévoir leur plan de charges sur plusieurs années. Pis encore mais il faut le dire, le travail au noir est en train de repartir par exemple dans le domaine des services à la personne et les travailleurs détachés continuent de sévir au détriment de nos entreprises. C'est cela la réalité que nous vivons.

« L'économiquement correct » n'est malheureusement pas en reste. On nous assène les dividendes et les marges des entreprises comme autant de gros mots en confondant là encore, grandes et petites entreprises. L'entrepreneur qui prend un risque sur ses biens propres et qui se rémunère au travers des seuls dividendes mérite-t-il le matraquage fiscal dont il est victime ? Savent-ils, les donneurs de leçons, que sans marge des entreprises privées il n'y a pas d'investissement, pas d'emploi, pas de système de protection sociale, pas de fonction publique... Et pourtant là encore, force est de constater que les dernières annonces fiscales laissent de côté les plus petites entreprises. La baisse généralisée de l'IS réclamée par la CGPME attendra, comme attendra le taux réduit d'IS pour les résultats réintégré au capital des PME, au profit de mesures qui concernent moins de 10% des entreprises françaises.

A trop crier dans le désert nous perdons patience.

Il faut maintenant entendre ces TPE/PME qui font la croissance et l'emploi et ne pas se contenter de les saluer dans les discours. Nous réclamons des simples mesures de bon sens inscrites dans la durée. Allons-nous en être réduits nous aussi, comme viennent de l'annoncer les CCI dont beaucoup sont présidées par des chefs d'entreprise membres de la CGPME, à refuser de participer à « tous les travaux en cours avec le gouvernement » ? La Conférence Sociale de juillet devra, cette fois-ci, prendre en compte nos demandes.

Notre rôle est de vous alerter avant qu'il ne soit trop tard.

Jean-François ROUBAUD, Président de la CGPME

AGEFOS PME
REUNION

Des Services qui changent la Formation !

Chefs d'entreprise, auto-entrepreneurs, dirigeants non salariés, investissez **GAGNANT** avec AGEFOS PME sur la **FORMATION PROFESSIONNELLE** grâce à la mesure fiscale **LODEAOM Zone Franche d'Activité (ZFA)** et bénéficiez d'abattement fiscal sur vos bénéfices.

AGEFOS PME Réunion
vous accompagne et vous conseille
dans vos différentes démarches.

SOLUTIONS

ÉVOLUTION

ANTICIPATION

Siège social : 32, rue de la Cayenne - BP 310 - 97458 Saint Pierre Cedex
Antenne Nord : Centre d'Affaires Cadjee - 62, Bld du Chaudron - 97490 Sainte-Clotilde
Tél. 02 62 96 11 80 - Fax 02 62 96 11 69

www.agefos-pme-reunion.com



LA DÉLÉGATION D'ACL PME EN VISITE À LA RÉUNION

En visite les 20, 21 et 22 mai 2014, la délégation était composée de M. Bernard VERQUERRE, Président d'ACL PME et de Mme Marie-Josée HUBERT, Directrice Générale.

Le CIL (Comité Interprofessionnel du Logement) ACL PME a été créé en 1953, à l'origine du 1% Logement, par la CGPME (Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises).

ACL PME a développé un véritable groupe au service des entreprises et de leurs salariés, afin de leur permettre de bénéficier de tous les avantages du 1% Logement, devenu Action Logement, et de mieux répondre à l'ensemble de leurs besoins relatifs au logement.

ACL PME, le seul CIL créé sous l'égide de la CGPME, a choisi de rester un CIL à taille humaine, au service des PME, comme il le fait depuis plus de 60 ans déjà. ACL PME s'efforce de satisfaire les besoins des PME via un suivi personnalisé de chaque entreprise, une écoute attentive des salariés, car c'est aussi cela être au service des PME !

Le 9 janvier dernier, un protocole de fusion entre ACL PME et CILGERE a été signé. Il a scellé le rapprochement des deux CIL le 1er juillet 2014.

Découvrez l'interview de Bernard VERQUERRE menée par la CGPME Réunion lors du passage de la délégation sur notre île.

Pouvez-vous vous présenter ?

Bernard VERQUERRE, 57 ans, chef d'entreprises depuis 1992 et Président de l'ACL PME depuis deux ans. Prochainement, j'assurerai la vice-présidence de CILGERE. J'ai eu le plaisir d'être nommé membre de l'UESL (Union des Entreprises et des Salariés pour le Logement), de son Conseil de Surveillance et de



son Comité Stratégique par Jean-François ROUBAUD, Président de la CGPME. Issu de la Province et du monde des PME, je me sens donc investi d'une mission importante via ces nominations. Bien que n'ayant désormais que peu de temps pour m'occuper de mes entreprises personnelles, je suis, je reste et resterai un militant engagé et bénévole.

Quel mot ou expression résume, selon vous, l'ACL PME ?

L'ACL PME, c'est une histoire, un parcours. Nous avons pour objectif constant la satisfaction du service

rendu aux salariés de PME. Cet objectif est aussi notre source de motivation, car contrairement aux grandes entreprises qui sont bien encadrées, les PME ont besoin que l'on défende leurs intérêts. La défense de ces intérêts et la proximité sont nos valeurs et nous sont génétiques.

Quelle est la particularité de la demande réunionnaise en matière de logement ?

Les PME représentent la plus grande partie du tissu économique à la Réunion. La demande de logement social locatif y est donc importante, surtout au regard de sa surface et de sa population en augmentation permanente. Le logement locatif actuel ne suffit plus, il convient d'innover tant dans la des logements que dans le type d'accession au logement.

Quelles sont les raisons de votre visite sur l'île ?

Nous sommes convenus de rendez-vous avec un grand nombre de bailleurs sociaux de l'île afin d'assurer la continuité de nos actions, de prendre en compte les changements sur le territoire et d'obtenir une vision de terrain précise afin de répondre à la demande réunionnaise de façon pertinente, être constamment



LA SANTÉ AU TRAVAIL
sistbi

4 centres médicaux:

S^{te} Marie, S^t Denis, Le Port et S^t Pierre

**Le Service de Santé au Travail à votre écoute
PME, Artisans, Commerçants, Entreprise de service...(*)**

• Visite médicales • Conseil en Prévention en Entreprise • Aide à la rédaction du document unique...

Cotisation unique

Nous contacter: 02.62.90.18.10 - sistbi@sistbi.com - www.sistbi.re

Service Interentreprise de santé au travail du Bâtiment & interprofessionnel

*Hors agriculture



FOCUS SYNDICAT : CINOV

3 QUESTIONS À CHANTAL BOURCIER, PRÉSIDENTE DE CINOV RÉUNION-MAYOTTE

Implantée depuis peu à La Réunion, CINOV Réunion Mayotte a l'ambition de voir les entreprises de la branche ingénierie, conseil, numérique, rejoindre ses rangs. Pourquoi adhérer à CINOV ?

Les entrepreneurs connaissent mal les organisations professionnelles patronales. Ils savent plus ou moins que des grandes centrales patronales existent : la CGPME, le MEDEF. Le rôle des syndicats interprofessionnels est indéniable en matière de négociation avec les pouvoirs publics et au sein des instances où ils sont représentés. C'est notamment pour ces raisons que CINOV Réunion Mayotte a choisi d'adhérer à la CGPME Réunion. Le travail des syndicats patronaux de branche qui défendent et assurent la promotion d'un métier spécifique, est néanmoins indispensable et complémentaire. Pour vous donner l'exemple du BTP, on identifie bien dans le paysage les deux organisations patronales, la CAPEB et la FRBTP. On voit bien leur force pour négocier, représenter, taper du poing sur la table. Pour les métiers de l'ingénierie, du conseil, du numérique, cela doit être la même chose.

Sur le plan national, notre légitimité

est acquise : nous participons aux grands chantiers de réflexion gouvernementaux tels que les Objectifs 500 000 logements et nous sommes reçus dans les cabinets ministériels en lien avec l'ensemble de nos métiers, quelle que soit la problématique : les plans senior, la biodiversité... Nous co-négocions la convention collective dite CINOV-SYNTTEC avec l'autre syndicat patronal de la branche.

Mais pour bénéficier localement de la force de ce réseau et l'utiliser pour défendre l'intérêt de nos territoires, nous devons nous même être structurés. Il s'agit d'éviter de répéter les erreurs de cette première réglementation avec ses obligations inadaptées à des territoires insulaires tropicaux exposés à des vents puissants et à la vie d'un massif volcanique...

Aujourd'hui, nous devons donc atteindre au niveau régional le tissu d'adhérents nécessaire pour assurer

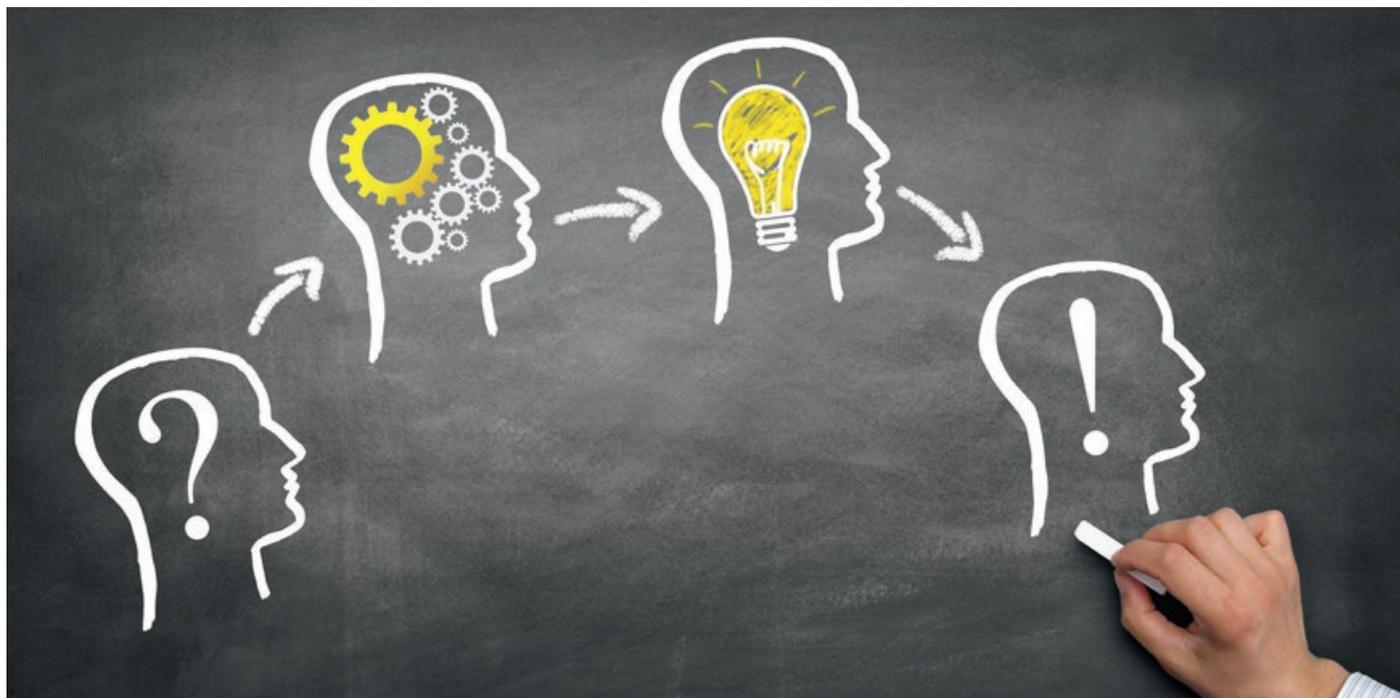
cette représentation à l'échelle régionale. Si une cinquantaine des 1 000 entreprises identifiées (de par leurs codes INSEE) nous rejoignait, CINOV Réunion Mayotte pourrait vraiment s'inviter à la table de toutes les négociations décisives pour nos entreprises et nos métiers, pour l'avenir économique de nos îles.

Quelles sont ces enjeux pour la profession ?

Ce sont des enjeux pour la profession comme pour la société ! L'ingénierie, le conseil et le numérique sont au cœur de toutes les révolutions à l'œuvre : la transition numérique, la transition énergétique...

Comment ne serions-nous pas des interlocuteurs de premier plan aux côtés des élus, des maîtres d'ouvrage, des entreprises ?

Nos métiers sont à la fois en tête de ligne pour toutes ces mutations et à la fois, ils sont eux-mêmes impactés par ces mutations. A tel point que des entreprises nouvellement créées

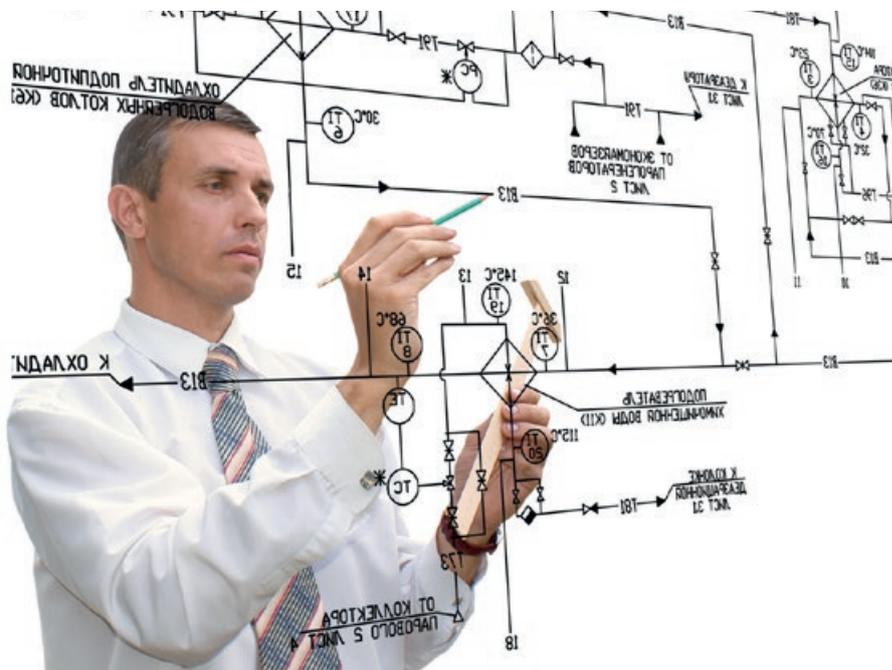


ne se reconnaissent pas toujours dans les appellations « ingénierie », « conseil », « numérique », comme les start up par exemple. Ce qui est dommage, car elles se privent alors de la représentativité du syndicat dont elles relèvent.

L'enjeu majeur pour la profession réside dans la capacité à s'adapter rapidement à un monde en mutation constante. Pour donner un exemple de cette transversalité croissante, je vais prendre le domaine des réseaux. Aujourd'hui, ils ne se limitent plus aux seules infrastructures ou canalisations. Tous les secteurs s'entrecroisent : BTP, énergie, high tech, transports, appareillage électrique, gestion de l'eau, éclairage... La donne change dans l'interaction entre élus, services, experts, usagers pour gérer, distribuer, collecter, organiser les différents secteurs : eau, énergie, déchets, mobilité, confort de vie, biodiversité, etc. Mais si cela change pour nos métiers, cela change pour tout le monde, et ce sont bien nos professions qui peuvent accompagner ou piloter cette complexité.

Quelle valeur ajoutée pour les TPE-PME réunionnaises ?

Quand vous voyez toutes ces entreprises qui peinent à trouver ou retrouver de la compétitivité, tous ces services publics en pleine mutation, vous vous demandez pourquoi ils se priveraient des 60 000 structures de conseil, toutes activités confondues, qui existent



en France ? Notre rôle majeur à CINOV est de faire la promotion de ces compétences et talents disponibles pour contribuer à l'amélioration de la performance de ces entreprises : innovation, développement, productivité, qualité de l'organisation, RH... Même une entreprise de petite taille, qui démarre, aura utilement recours au conseil, dans toutes les étapes de sa vie d'entreprise.

La valeur ajoutée de nos professions est clairement la qualité des projets de qualité sur du long terme. Ainsi, nous faisons la promotion de la performance globale d'un projet, ce qui doit primer dans l'analyse du coût d'un projet. Cela inclut notamment l'usage des ouvrages, leur fonctionnement, etc. Faire plus,

moins cher et plus vite, ne peut se faire qu'en renforçant la qualité et en investissant davantage sur les phases de conception, à la faveur des bénéficiaires, des usagers.

Bien sûr, nous apportons à nos adhérents de nombreux services, pour partie en nous appuyant sur la fédération CINOV. Qu'il s'agisse d'une question juridique, fiscale ou sociale, CINOV dispose d'une équipe de spécialistes pour répondre aux questions de ses adhérents. Les dirigeants de PME et TPE sont très souvent isolés. Construisons donc la puissance d'un réseau régional pour des métiers utiles à la vie de nos territoires.

En savoir plus www.cinov.fr

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

Ingénierie, conseil, numérique : Les métiers des adhérents de Cinov

Nos professions, de fait, tout le monde les connaît bien : pas un hôpital, un lycée, une usine, une station d'épuration, un plan de collecte de déchets, une route, un immeuble, une logistique aéroportuaire, une organisation d'entreprise, un jeu vidéo, une application logicielle, une transition numérique, etc. ne se fait sans le recours aux métiers de

notre branche professionnelle. Bien qu'immatériels, sans nos métiers, pas de réalisation durable...

Fédération CINOV : Qui sommes-nous ?

Depuis plus de 100 ans, CINOV fédère 14 syndicats techniques et 17 chambres régionales, dont CINOV Réunion Mayotte. CINOV co-anime avec la fédération SYNTEC la Convention Collective Nationale qui s'applique aux

700 000 salariés de la branche conseil, ingénierie et numérique, dont 70 % d'ingénieurs et cadres, collaborant dans plus de 60 000 structures, dont plus de 80 % sont des PME/TPE. Notre fédération est confédérée à la CGPME et à l'UNAPL. CINOV anime 350 mandats régionaux, nationaux ou internationaux dans les domaines du technique, du social ou de la formation.



PORTRAIT NOUVEL ADHÉRENT

PROSPECTIVES – ERIKA SITA

SON ENTREPRISE



J'ai créé Prospectives il y a un an pour revenir à mes premiers amours : la communication. Juste après le bac, j'avais commencé des études de journalisme aux Etats-Unis mais je suis rentrée avant d'obtenir mon diplôme, pour entrer dans l'entreprise familiale. Une fois de retour à La Réunion, j'ai suivi un parcours orienté gestion : EGC Réunion, puis Sup de Co Lille et MSTCF.

Pendant les huit années qui ont suivi, j'ai travaillé sur des postes à responsabilités dans des secteurs d'activités variés : les pompes funèbres, les ambulances, l'industrie de la pierre, les TIC, l'environnement, ainsi que la logistique en multi température. Cette expérience m'a permis d'avoir une bonne compréhension de l'entreprise et, notamment du management.

Le rôle du manager est pour moi essentiel. Les relations humaines au sein de l'entreprise, c'est ce qu'il y a de plus de dur à gérer mais aussi ce qu'il y a de plus riche.

De plus dur, car ça nous met face à nos propres émotions, nos zones sensibles. Et de plus riche, car l'humain m'impressionne toujours par ses forces, ses convictions, sa capacité à se relever et avancer.

La vision que je propose est axée sur l'humain. Donner du sens et de la stabilité : c'est la fonction première des managers, surtout dans notre contexte actuel, et qui nécessite un accompagnement particulier

(connaissance de soi, méditation, auto-empathie,...).

Dans Prospectives, cela va se traduire en 3 temps : l'esprit d'entreprise autour de l'identité visuelle, des valeurs, de la mission, la communication bienveillante pour des relations saines et apaisées, la communication sur la RSE (responsabilité sociale et environnementale) pour ouvrir le projet d'entreprise.

Ma mission est d'apporter la juste énergie pour une entreprise alignée sur ses valeurs, centrée sur l'humain et ouverte au monde.

LES RAISONS DE SON ADHÉSION

Le logo de mon entreprise est un colibri. C'est un symbole qui est largement utilisé aujourd'hui qui vient d'un conte africain. Quand les animaux fuient la forêt à cause du feu qui la ravage, le colibri avec ses petites ailes continue à apporter quelques gouttes d'eau sur le feu. Malgré ses contraintes, elle fait sa part.

En adhérant à des organisations telles que la CGPME Réunion, je fais ma part. Je m'implique. Je crois à la force du changement par les actions individuelles puis collectives.

Sur un territoire aussi petit que La Réunion, il est nécessaire d'unir nos forces et notre envie de faire bouger les curseurs. Je crois qu'il ne tient qu'à nous d'inventer le nouveau modèle économique, social et sociétal dans lequel nous voulons vivre. De toute façon, le monde nous y forcera alors autant le faire avec joie et ensemble.

ILS NOUS ONT AUSSI REJOINTS

- INELIA CONSULTING
- PI EURL
- RALPH
- CABINET DAVID DIARRA
- FIDUCIAIRE DES MASCAREIGNES
- REU – SOCIETE INDUSTRIELLE DU NORD
- STARTER+ REUNION
- TRAVAUX PUBLICS GRONDIN
- REUNION IMPORT CONCEPT
- 2T SOLUTIONS DURABLES
- DAK INDUSTRIES
- REUNION SECURITE TELESURVEILLANCE
- NEWLIONS
- SOMABRIC
- TRADITION974
- FAGES HOLDING

SFR



NOUVEAU
L'OPTION VOYAGE EUROPE
à partir de 5€



FAITES LE TOUR DE L'EUROPE, AVEC VOTRE MOBILE SFR REUNION

Avec les options Voyage Europe à 5€ ou 9€, téléphonez en métropole, dans les DOM et dans toute la zone Europe

- ▼ Utilisez votre mobile SFR Réunion hors de l'île pour vos communications depuis la métropole, les DOM et la zone Europe vers la métropole, les DOM et la Zone Europe.
- ▼ Maîtrisez votre budget pendant votre séjour hors de La Réunion et bénéficiez jusqu'à 30 minutes d'appel pour 5€ ou 1h d'appel pour 9€.
- ▼ **Recevez tous les appels et les Textos gratuitement** durant la période de la validité de l'option.
- ▼ Rechargez votre option où que vous soyez en Europe et dans les DOM.

Avec les options Voyage Europe, partez serein avec votre mobile SFR Réunion et restez joignable.

Pour découvrir les options Voyage Europe et leurs modalités de souscription rendez-vous sur **SFR.RE/Rubrique Téléphonie Mobile/options**



SFR.RE

Tarifs en TTC. Options valables 30 jours à compter de la souscription, compatibles avec tous les Forfaits SFR Réunion, hors Carrés Tablettes et Clés, Compte Bloqués, La Carte et Forfaits M2M.

PME ET NUMÉRIQUE

LA PERFORMANCE À PORTÉE DE CLIC !



Nul besoin de longs discours pour se rendre compte à quel point en quelques années les technologies de l'information et de la communication [TIC] sont venues influencer chaque instant de nos quotidiens. Dans la sphère privée ou le monde professionnel, les avancées technologiques ont rendu simple et rapide ce qui auparavant était coûteux et fastidieux.

Les nombreuses opportunités offertes par la dématérialisation n'ont pas encore fini de se développer et de bouleverser nos usages. L'accélération est enivrante : du minitel des années 60 aux PCs des années 80, nous sommes désormais totalement détachés de la contrainte géographique. Avec l'informatique en nuage («Cloud Computing») et les différents appareils mobiles connectés, nous pouvons disposer en tout lieu d'une masse de documents importante, travailler et échanger à distance sans autre contrainte autre que celle de disposer d'une connexion réseau.

Dans le monde de l'entreprise, le revers de ces avancées peut cependant s'avérer délicat. Il existe bien de nombreuses solutions informatiques pour augmenter

l'efficacité et les performances des entreprises, mais encore faut-il pouvoir sauter le pas ! Inévitablement, un fossé tend à se creuser entre les sociétés qui se lancent à corps perdu dans l'appropriation de ces nouveaux outils, et celles qui hésitent encore, se méfient, ou ne saisissent pas l'intérêt de ces nouveaux «gadgets».

Pour les entrepreneurs qui consentent à investir dans une phase d'appropriation de ces nouveaux outils et usages, les résultats sont pourtant au rendez-vous : moins de paperasse à gérer, plus de temps à consacrer à son métier, et avec certains outils adaptés, de meilleures performances pour certaines fonctions stratégiques de l'entreprise [par exemple la relation client, la gestion des stocks, la maîtrise de l'information etc.]

A la Réunion, les entreprises sont sensiblement aussi bien équipées en numérique que leurs homologues métropolitains, mais la révolution des usages n'a pas encore eu lieu. Si les entreprises commerciales utilisent fréquemment des logiciels de gestion de commande, des progiciels de gestion intégrée et pratiquent l'échanges de données informatisé, les principaux usages relèvent encore de l'accès à l'information sur Internet ou de l'utilisation de services en ligne [services bancaires ou financiers, relations avec les administrations].

Des solutions de plus en plus accessibles en termes de coûts existent pourtant, permettant à des entreprises, même de très petite taille, d'améliorer leur efficacité économique.

L'ÉQUIPEMENT DES ENTREPRISES

Les entreprises locales sont moins bien dotées en sites web propres et en progiciel de gestion intégré que les entreprises métropolitaines. Globalement, les plus petites structures (moins de 20 salariés), apparaissent moins bien dotées à La Réunion que leurs homologues métropolitaines.

■ **92 %** des entreprises réunionnaises d'au moins 10 salariés disposent d'un micro-ordinateur connecté à Internet.



■ **Un tiers** des entreprises réunionnaises d'au moins 10 salariés disposent d'un Intranet : 46 % pour celles d'au moins vingt salariés contre 21 % pour celles de 10 à 19 salariés.



■ **80 %** des entreprises d'au moins dix salariés sont pourvues d'une connexion haut débit : 71 % pour celles de 10 à 19 salariés et 92 % pour celles d'au moins 20 salariés.



[source Insee 2007]

NUMÉRIQUE PRATIQUE

Aujourd'hui plus qu'hier, l'utilisation d'outils informatiques dans une entreprise peut s'avérer bien moins fastidieuse et bien moins coûteuse. Cependant, s'équiper pour s'équiper n'a pas grand intérêt, il faut pouvoir connaître les outils existants, et comprendre surtout en quoi il peuvent apporter une plus value au fonctionnement de l'entreprise. Si une entreprise de grande taille qui gère une importante base de prospects ne peut se passer d'une solution informatique de gestion de la relation-client, l'intérêt de

recourir aux outils numériques est au contraire moins évident pour une toute petite société.

Le choix d'une solution informatique pour l'entreprise relève avant tout d'une analyse des améliorations permises par l'outil, en termes d'organisation des ressources, pour faciliter les opérations de gestion, ainsi que pour gagner en compétitivité, notamment par rapport à la concurrence. Si l'outil permet d'améliorer son fonctionnement, sa visibilité, sa part

de marché, son chiffre d'affaire, pourquoi alors s'en priver ?

La numérisation de votre entreprise n'est donc pas une fin en soi, mais elle peut être l'occasion pour vous et vos équipes de faire un diagnostic des forces et faiblesses de la structure. Même si vous décidez de ne rien changer, cet exercice a toujours un intérêt pour votre société: des voies d'améliorations seront peut être identifiées ailleurs qu'à travers les solutions numériques.

TRAVAIL COLLABORATIF

GOOGLE APPS, UNE SOLUTION TOUT EN UN.

Si le cloud computing («informatique en nuage») permet théoriquement de libérer son espace-disque et de s'affranchir des contraintes matérielles du stockage, son développement massif reste lié à l'existence de solutions utiles, sécurisées mais aussi accessibles en termes de coûts.

Avec Google Apps, l'entreprise dispose d'un service externalisé de messagerie collaborative comprenant un serveur de messagerie (nom de domaine personnalisé), une suite bureautique (traitement de texte, tableur, présentations), et une gestion partagée de documents.

Ses avantages :

- Aucun serveur à maintenir : tout est géré par Google.
- Les utilisateurs ont accès à leur données de partout (toutes leur données sont hébergées sur le Cloud avec un espace de stockage vaste), tant qu'une connexion internet est disponible.
- Les applications (e-mails, agendas, contacts, documents, visioconférences, etc.) sont accessibles à partir d'un navigateur internet : plus besoin de maintenir de multiples logiciels.
- Les applications se mettent à jour automatiquement : les utilisateurs bénéficient alors des toutes nouvelles fonctionnalités.



MARKETING DIGITAL

COMMENT OPTIMISER LES RÉSEAUX SOCIAUX ?

Les réseaux sociaux peuvent être utiles aux entreprises souhaitant faire connaître leurs produits et développer le référencement de leur site Internet. Reste à savoir comment les aborder ? Premiers éléments de réponse.



L'INCONTOURNABLE FACEBOOK

Facebook est de loin l'outil le plus utilisé par les entreprises pour faire vivre leurs marques sur les réseaux sociaux. Avant de se lancer, quelques conseils de base :

1. Utilisez une page plutôt qu'un profil personnel. C'est non seulement recommandé mais obligatoire.
2. Mettez en forme votre page en respectant les normes graphiques de Facebook.
3. S'il était autrefois facile de diffuser du contenu auprès de sa communauté, il faudra parfois payer pour augmenter la portée de vos posts.
4. La notion la plus importante sur Facebook est l'engagement, c'est à dire le nombre d'interactions entre les utilisateurs du service et ce que vous publiez : commentaires, likes sur une publication, partages...
5. Mieux vaut quelques posts chaque semaine avec de l'engagement que beaucoup de posts sans engagement.
6. Soyez originaux et attractifs ! Les fans aiment être surpris et participer à des jeux, des concours...

TRAVAILLER D'AUTRES RÉSEAUX SOCIAUX

Pour travailler sur d'autres réseaux sociaux, il vous faudra choisir selon vos objectifs, le temps dont vous disposez et votre budget.

Twitter est le réseau incontournable pour les entreprises à haute valeur ajoutée et forte notoriété de marque. Il est aujourd'hui dépassé par Google+. Très utile pour le référencement naturel des sites (SEO), Google+ a récemment lancé Google My Business dont l'un des intérêts est d'être connecté à Google Maps et Google Adresses.

Enfin ne négligez pas les réseaux sociaux de contenu tels que YouTube, Tumblr, Pinterest ou Instagram. Ils ont le vent en poupe et contribuent fortement à la notoriété de marque.

INTERNE OU EXTERNE

Pour aborder le travail sur les réseaux sociaux, deux possibilités s'offrent à vous : confier cette mission à une personne en interne ou externaliser. Dans le premier cas, il faudra prévoir plusieurs heures par semaine à l'exécution de cette activité et

trouver une personne ayant des qualités rédactionnelles, créatives et une sensibilité technologique. Dans le second cas, vous confierez cette mission à une agence digitale ou un community manager en prenant bien en compte la nécessité de fixer le cadre et les objectifs de cette collaboration.



Mathieu MEYER
NEW LIONS

QUELQUES CHIFFRES :

Temps passé chaque jour en France sur les réseaux sociaux : **2 heures**

Nombre d'utilisateurs actifs dans le monde : **1,8 Milliard**

Nombre d'utilisateurs Facebook actifs / mois : **1,3 Milliard**

Nombre d'utilisateurs Google+ Actifs / mois : **359 Millions**

[source Le blog du modérateur - Socialbakers]

COMMUNICATION INTERNE

RÉSEAUX SOCIAUX D'ENTREPRISES : MACHINE À CAFÉ 2.0 DE DEMAIN ?

Pour les sociétés qui développent en interne une culture forte de transparence et de partage, la mise en place d'un réseau social d'entreprise peut s'avérer très profitable à chaque composante de l'entreprise.

Conçus sur le principe de collaboration horizontale, les réseaux sociaux d'entreprises sont sensés permettre de décloisonner les pôles de l'entreprise, et de communiquer par communautés autour de projets pour pouvoir travailler de manière transversale. A l'image de l'évolution des échanges observée sur Internet, le réseau social d'entreprise met en avant une organisation structurelle non plus hiérarchique comme nous en avons l'habitude, mais en réseau, les pôles étant situés sur le même niveau, et interconnectés entre eux.

CE QUE PERMET UN RÉSEAU SOCIAL D'ENTREPRISE

- **Fluidifier** les échanges d'informations entre les salariés,
- **Capitaliser** sur les informations qui généralement ne font pas l'objet de traitement officiel par l'entreprise (les informations stratégiques parfois échangés autour du café!)

- **Gagner** en réactivité par la circulation rapide de l'information : la bonne information aux bonnes personnes et au bon moment
- **Augmenter** l'appropriation du projet d'entreprise et l'implication des salariés
- **Faciliter** le management des équipes affectées aux projets

Pour certaines organisations, le réseau social d'entreprise peut passer à l'étape supérieure d'intégrer les échanges entre plusieurs entreprises, mettant par exemple en réseau des collaborateurs internes et des prestataires extérieurs important pour l'entreprise. Un réseau «étendu» intègre ainsi plusieurs réseaux, et s'étend au delà des frontières de la structure interne.

Pour le moment surtout développés au sein des grandes structures (les 3/4 des entreprises du CAC 40 en

sont équipées), les réseaux sociaux d'entreprise peuvent aussi avoir un intérêt à se déployer au sein d'entreprises ayant une dizaine de salariés, où différents projets sont mis en œuvre et où l'information revêt un caractère stratégique. Ils se prêtent notamment bien aux projets portés par de petits groupes d'entreprises.

Encore peu développés aujourd'hui, il y a fort à parier que ces réseaux investissent de plus en plus les entreprises avec le temps. Tout d'abord parce qu'ils permettent concrètement d'augmenter les performances de l'entreprise, mais surtout parce qu'ils relèvent de la même logique collaborative 2.0 des réseaux sociaux, dont l'ensemble des futurs actifs est déjà bien imprégné.



ET LOCALEMENT ?

S'il existe des solutions éprouvées mondialement pour l'accompagnement des entreprises en matière de gestion ou de stratégie, il faut aussi savoir que des solutions tout aussi qualitatives sont développées sur le territoire.

18

INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE

“ Il n’y a pas de bon vent pour celui qui ne sait où il va. ”

Sénèque

L'ensemble des acteurs locaux, nationaux et internationaux qu'ils soient privés ou publics sont aujourd'hui confrontés à trois changements majeurs.

- La mondialisation de l'économie qui bouleverse à la fois la dimension travail mais aussi la dimension marché avec un risque d'hyper concurrence.
- La révolution numérique qui modifie en profondeur les organisations, les modes d'échanges et de collaboration, le rôle et la diffusion de l'information et de la connaissance et les modèles d'affaires.
- La prédominance de la normalisation [technique, juridique, ...] qui conditionne l'accès aux marchés.

Face à cela, les TPE / PME, notamment dans les territoires insulaires éloignés des grands zones économiques comme la Réunion, sont sommés d'initier un processus de transformation de leur organisation pour faire face à cette évolution et aux nouveaux défis.

La capacité à trouver et mobiliser



l'information pour qu'elle devienne connaissance devient alors à la fois un avantage compétitif important mais aussi la seule voie de salut pour l'entreprise face à la concurrence.

L'intelligence économique ou intelligence stratégique est aujourd'hui le seul outil capable de répondre à ces défis en s'adaptant à la taille de l'organisation. Elle comporte 3 piliers :

■ **La veille** : capacité à accéder à la bonne information au bon moment pour favoriser la prise de décisions ;

■ **L'influence** : capacité à orienter positivement les décisions dans mon environnement ;

■ **La sécurité économique** : capacité à sécuriser les informations de l'entreprise.

Elle peut se mettre en place progressivement à partir de techniques de veille simples sur un nombre de sujets limités. Ex : veille concurrentielle, veille marchés, e-réputation, sourcing, ...

REUNIVEILLE accompagne depuis 7

ans, les entreprises de La Réunion et de la zone océan Indien dans leur démarche d'intelligence stratégique avec pour objectifs, d'éclairer et améliorer les prises de décisions et de contribuer à l'élaboration des stratégies à court, moyen et long terme.



Franck DASILVA
REUNIVEILLE

GESTION

LogiCells est une start-up réunionnaise qui développe des solutions de gestion pour les entreprises.

Autour de son progiciel du type ERP l'entreprise a développé des logiciels innovants comptabilité/finance, gestion commerciale/CRM spécialement dédiés aux PME/PMI.

Ils intègrent des fonctionnalités métiers et des raccourcis pour s'adapter à tout niveau d'utilisateur. Les interfaces sont du type objet pour l'environnement mobile et desktop. Ergonomiques et contextuelles elles facilitent la prise en main et réduisent les temps de formation utilisateur.

Multi plate-forme associé à la puissance de la sémantique l'outil de gestion développé par LogiCells dispose de capacités d'analyse et de raisonnement. La business intelligence embarquée à l'offre LogiCells est un élément de différenciation fort.



L'équipe de LogiCells

« Manipuler les données d'une entreprise est une chose, leur donner du sens, une autre ! Grâce à la sémantique embarquée, LogiCells va permettre de maîtriser les processus métier, de classer les informations structurées et non structurées d'une entreprise et de donner de la cohérence à l'information. »

COMPRENDRE LE JARGON INFORMATIQUE

ERP : signifie «Enterprise Resource Planning» et désigne un progiciel de gestion intégré, c'est à dire : un progiciel qui intègre les principales composantes fonctionnelles de l'entreprise : gestion de production, gestion commerciale, logistique, ressources humaines, comptabilité, contrôle de gestion.

CRM : signifie «Customer Relationship Management» et désigne en français la gestion de la relation client.

SSII : société de services en ingénierie informatique.

UNE COUVERTURE
SANTÉ SUR MESURE
POUR VOUS ET
VOS SALARIÉS

JE MOTIVE MES
COLLABORATEURS
ET JE PROFITE
D'AVANTAGES FISCAUX

Groupama vous accompagne dans la mise en place de votre nouveau régime de protection sociale complémentaire et dans la souscription de contrats qui répondent à vos besoins.

Votre conseiller Groupama vous accompagne pour optimiser les exonérations sociales et fiscales auxquelles vous pouvez prétendre.

Il vous accompagne quant à la mise en conformité avec vos différentes obligations.

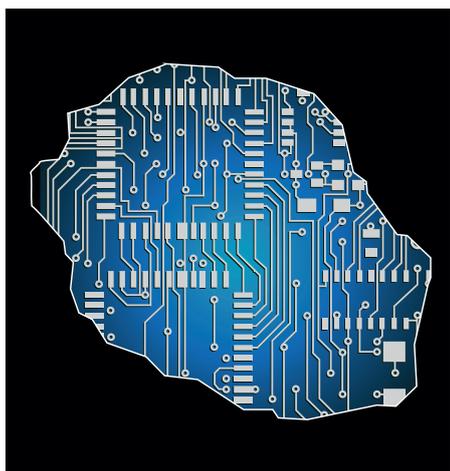
Assurance Groupama Santé Active
à retrouver sur groupama.fr

0262 300 300



Toujours là pour moi.

UNE FILIÈRE POUR LAQUELLE LE TERRITOIRE DOIT INVESTIR



La filière numérique est l'une des plus dynamiques de notre territoire, et regroupe un ensemble diversifié de métiers. Elle représente également un potentiel important d'innovation, avec une transversalité forte sur d'autres secteurs tels que les énergies, la santé, l'agroalimentaire ou encore le tourisme. L'apport du numérique au renforcement ou à l'émergence des autres filières confère au secteur une dimension stratégique forte pour La Réunion. L'appréhension du secteur ne relève pas que des effets directs sur la filière elle-même, mais aussi des effets d'entraînement sur un ensemble large d'activités, en termes d'emplois et de création de valeur.

La CGPME estime que cette transversalité est à cultiver, en permettant le plus possible aux entreprises locales de s'approprier les segments à forte valeur ajoutée de la conception de nouveaux produits et services. Avec un appareil de formation numérique de qualité,

des entreprises dynamiques et ingénieuses, l'innovation locale en matière de technologies peut encore se densifier si le territoire adopte deux mesures défendues par la CGPME Réunion :

1) La mise en œuvre d'un Small Business Act technologique

La CGPME Réunion s'est positionnée pour que les fonds publics de la S3 [stratégie de spécialisation européenne] assurent une part de 20% d'investissement dans des entreprises innovantes en software, hardware et contenu, afin de soutenir des créations qui soient propres au territoire réunionnais.

2) La création d'un cluster réunionnais d'innovation numérique

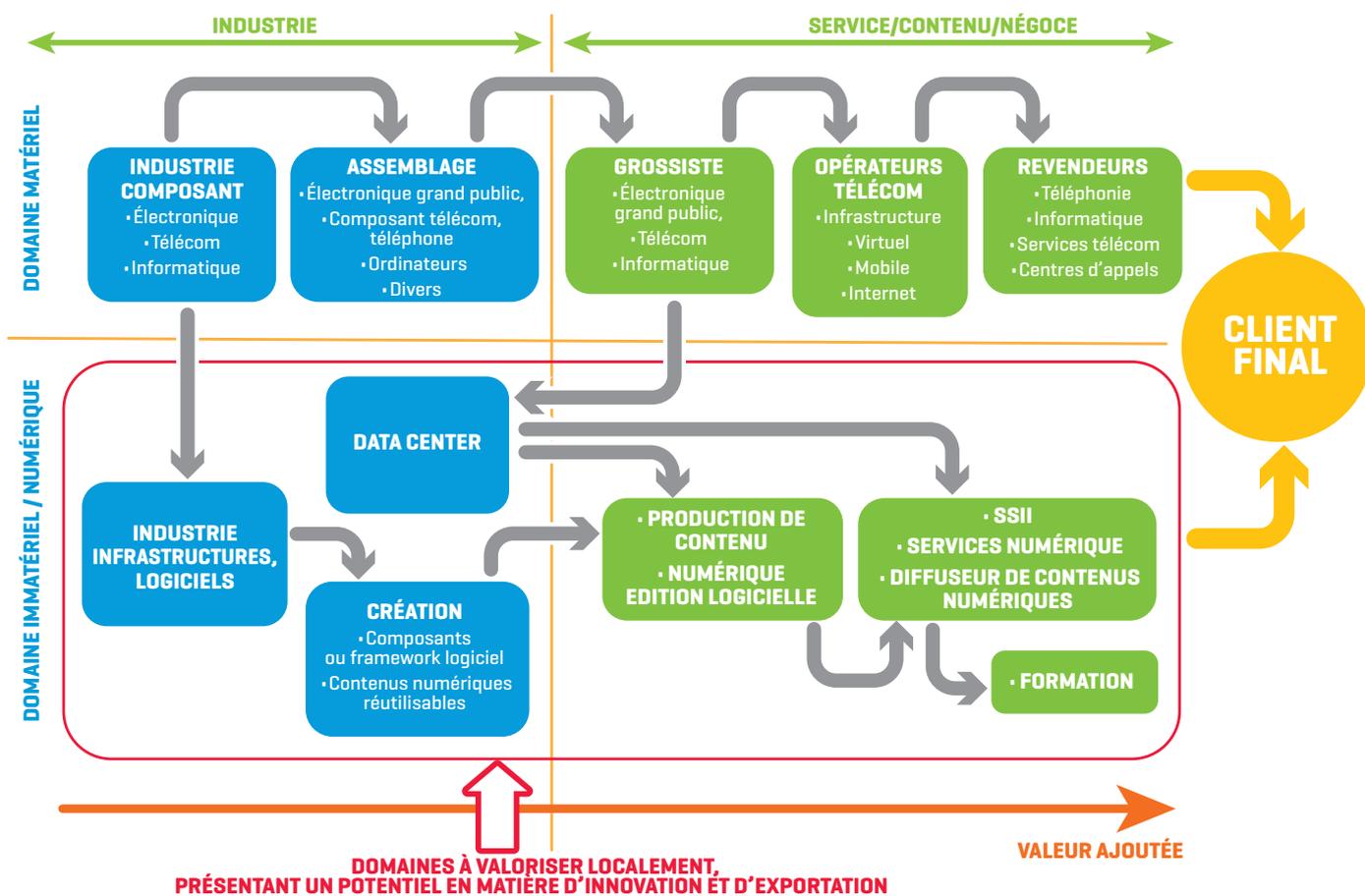
La CGPME estime que La Réunion doit pouvoir se doter d'une structure de soutien dédiée à l'innovation numérique, capable également d'intégrer aux côtés

des acteurs de la filière numérique ceux des autres secteurs stratégiques [Bio-Economie, Energie - Environnement, Tourisme, Economie de l'humain].

La mise en œuvre volontariste de ces mesures permettra de démultiplier les effets positifs du secteur numérique sur l'emploi et le développement du territoire. D'une part en garantissant un soutien financier aux projets innovants, de l'autre en soutenant l'émergence de projets viables techniquement et économiquement, intégrant notamment une fertilisation croisée avec d'autres secteurs.

S'il est important que les filières numériques se développent plus largement, notamment à travers l'émergence d'une transversalité sur d'autres champs de l'économie [e-commerce, e-administration, e-santé...], il est également essentiel que





les pouvoirs publics s'attachent à valoriser les avantages des équipements et des services numérique pour la compétitivité des entreprises.

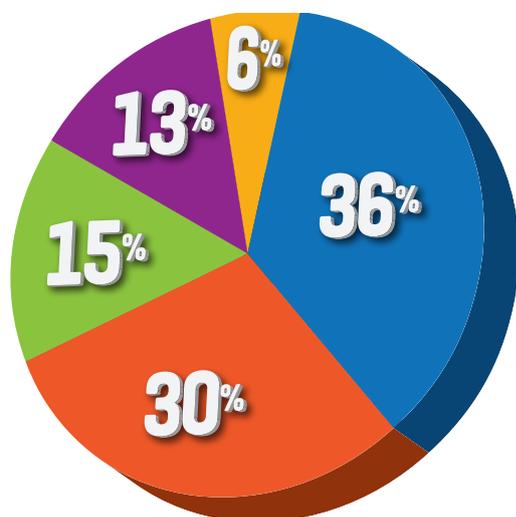
Au-delà de disposer d'un annuaire des sociétés du secteur numérique par exemple, il nous apparaît plus judicieux de proposer un annuaire des compétences numérique, afin de rendre plus lisibles et appropriables les

services offerts pas le Numérique aux TPE/PME.

L'émergence d'une économie numérique passe également par le développement d'une politique d'appels à projets favorisant la création de services nouveaux voire innovants. Tout en développant les compétences réunionnaises, cette politique, si elle est bien menée, peut

aussi s'avérer profitable au bien être de la société, en facilitant les usages, en réduisant les facteurs de stress. A quand des appels à projets ambitieux pour les citoyens réunionnais, les entreprises, les acteurs du tourisme, les étudiants, etc. ?

La commission Économie Numérique & Innovation de la CGPME Réunion.



Part des activités TIC dans le CA de la filière



La filière numérique à La Réunion

- **Chiffre d'affaire de 2 Milliards d'euros** [croissance de 85% en 6 ans]
- **580 entreprises et 6 300 emplois**

Télécoms : prestations, services, conseils, ingénierie

Informatique : services aux utilisateurs, revente matériel, logiciel

Internet : Publicité, conseil, création site, formation

Audiovisuel : création de contenu, publicité, diffusion

Information/data : conseils, contenu, formation

[source Insee 2007]

PHILIPPE ARNAUD, PRÉSIDENT DE L'ARTIC : "Le numérique, un levier de compétitivité essentiel."

Élu le 1er juillet, président de l'ARTIC, la filière numérique réunionnaise, Philippe ARNAUD, dirigeant de la société Medialight, nous livre sa vision de la place de la filière dans le développement du territoire.



Les TIC sont l'une des filières les plus dynamiques à La Réunion. À travers votre fonction de Président de l'ARTIC, quelle impulsion souhaitez vous donner aux filières numériques locales ?

Ambitieux, le plan d'action de la nouvelle mandature de l'ARTIC s'articule autour de trois grands axes fondamentaux pour le développement de l'écosystème numérique réunionnais.

Chaque grand thème étant porté par un Vice Président délégué.

Premier axe : Favoriser l'accélération de la croissance en relançant le marché local par des initiatives fortes auprès de nos partenaires. Cela peut passer par exemple par :

Un SBA de filière avec des clauses marché plus favorables aux TPE/PME du numérique, comme par exemple la prise en charge d'une partie des frais inhérents aux réponses aux appels d'offres, comme cela existe d'ailleurs pour d'autres professions [architecte...].

Deuxième axe : Recruter des compétences et favoriser l'émergence des talents.

L'ARTIC a décidé de mettre en place une série d'actions fortes afin de sensibiliser les réunionnais aux métiers du digital et d'encourager nos partenaires à intégrer dans leur cursus des formations en adéquation avec les besoins de la filière.

Troisième axe : Conquérir de nouveaux marchés et dépasser les limites de l'insularité en mettant le cap à l'international [Afrique Australe, Métropole...].

Autre Nouveauté, le Forum des Utilisateurs du Numérique [FUN], cette action a pour ambition d'étendre le réseau de l'ARTIC aux partenaires et clients de la filière.

Quel rôle le numérique jouera-t-il dans le modèle de développement économique et social de La Réunion au cours des prochaines années ?

Sur tous les territoires modernes, le numérique tient un rôle central dans l'économie, l'éducation, les

relations sociales, la culture et l'aménagement. À La Réunion, le numérique est un levier de compétitivité essentiel pour nos entreprises, un facilitateur des services aux citoyens pour nos collectivités. Malgré des efforts d'investissement important dans les infrastructures de réseaux Internet et mobile qu'il convient de développer vers le Très Haut Débit [THD], la Réunion a pris du retard dans la généralisation des usages et des bonnes pratiques. Bon nombre d'entreprises locales, de marques emblématiques ne sont pas encore pourvues des outils essentiels à leur performance : ERP Enterprise Resource Planning, CRM Customer Relationship Management, etc. Cela les fragilise par rapport à leurs concurrents, notamment ceux issus de l'économie mondialisée, qui se sont appuyés sur le numérique dans leur conquête des marchés. Il en va de même pour nos collectivités qui tardent à déployer leurs e-services et ouvrir leurs données pour en faciliter la valorisation [open data]. Si on se compare aux meilleurs élèves en Europe, notre territoire pourrait retrouver davantage de croissance en s'appuyant sur les expériences qui ont fait leurs preuves et les adaptant à La Réunion. Le numérique est une chance pour notre île, il faut la saisir sans plus attendre. C'est l'une des clés de notre redressement.

ARTIC

L'ARTIC, association réunionnaise des professionnels du Numérique à La Réunion, réunit les principaux acteurs du marché dans le secteur du digital. Tous convergent vers un même objectif : participer à la création de conditions économiques, législatives et concurrentielles indispensables au développement de la filière.

Présidée par Philippe ARNAUD, l'ARTIC compte aujourd'hui près de 70 sociétés membres (Startups, TPE/PME mais également autoentrepreneurs et grosses sociétés), soit plus de 10% des entreprises de la filière numérique à La Réunion.

RUNWARE : UN MODÈLE D'INNOVATION LOCALE POUR LE MARCHÉ MONDIAL

Société réunionnaise d'ingénierie informatique spécialisée dans le développement d'applications mobiles et d'accessoires intelligents pour Smartphone, Runware a su développer des solutions innovantes à même de se déployer sur le marché mondial. Après la sortie du premier cardiofréquencemètre conçu pour iPhone, iPad et iPod touch (le Runalyzer), Runware envisage de commercialiser de nouveaux produits prochainement.

Septembre 2014 : L'application mobile "Pulseefit"

Dédiée aux sports d'intérieur, elle couvre 5 thématiques : danse sportive de type zumba, musculation et fitness, sports de combat, sports de raquette et sports collectifs. Au total, 50 disciplines sont représentées. Cette application made in Réunion permettra de connaître son rythme et sa zone cardiaque, sa consommation de calories et d'oxygène, les filières énergétiques, le temps de récupération, etc.

Début 2015 : le pèse aliment connecté et son application

Autre projet structurant de Runware, le pèse aliment connecté permet en 30 secondes de connaître la nature de son alimentation : type d'aliment, poids, composition en nutriments (lipides, glucides, protéides). Conçue avec les équipes du CHU, l'application recense environ 1500 aliments distincts ainsi qu'une cinquantaine de plats créoles typiques. Le dispositif permet en outre de faire

des recommandations sur les bonnes pratiques alimentaires.

Fin 2015 : le diabékit (après les tests cliniques réalisés par le CHU)

Il s'agit d'un kit complet pour patients diabétiques, qui inclura les accessoires connectés suivants autour d'une application mobile et d'un portail web: glucomètre, tensiomètre, capteur d'activité physique, pèse aliment. Le kit inclura une tablette Android. L'interaction avec l'écosystème [autres patients via réseaux sociaux, soignants, associations, etc.] est également au cœur du dispositif. L'objectif premier du diabékit : la prévention du diabète, la prise en charge des prédiabétiques et l'accompagnement des diabétiques pour éviter les épisodes aigus de la maladie.



 Runware®

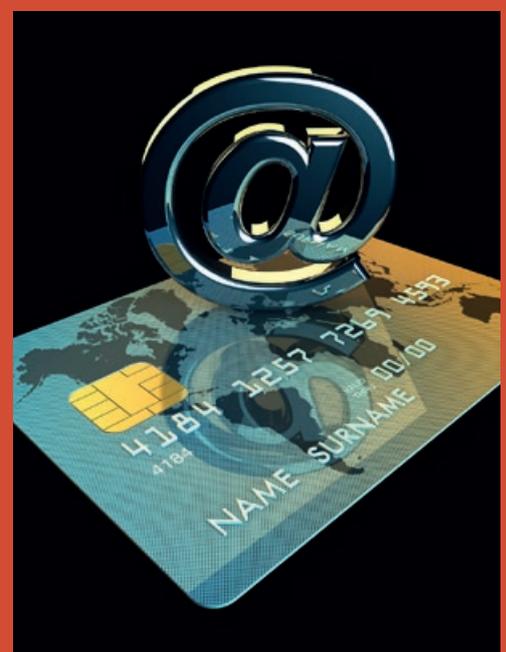


LE SAVIEZ-VOUS ?

Née d'un partenariat entre la société Paybox (groupe Verifone) et la Banque de la Réunion par l'intermédiaire de RunDEV, c'est en 2001 qu'a eu lieu la première transaction électronique par carte bancaire sur l'Internet réunionnais. A cette époque, aucune banque locale ne proposait de service de paiement sur le web.

Cette synergie a permis le développement de Payboxmail.com [plate-forme d'émiling transactionnel, en d'autres termes, un email avec un lien de paiement direct par carte bancaire] pour le compte de Paybox France par RunDEV Informatique [société 100% péi].

La solution Payboxmail.com est aujourd'hui utilisée internationalement par des vendeurs de cigares à Cuba, une partie des collectes de dons du Téléthon, des hommes politiques pour les appels à participation, ou encore Microsoft pour les réservations dans des séminaires organisés en Europe...



L'ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE

MIEUX ENCADRER LES SITES MARCHANDS POUR MIEUX PROTÉGER LES CYBER-CONSOMMATEURS



Qu'on le regrette ou qu'on s'en félicite, le droit occupe une place prépondérante dans les relations économiques. Jean-Baptiste SEUBE, Professeur agrégé des facultés de droit et avocat au barreau de Saint-Denis, et les étudiants du Master droit des affaires qu'il dirige, attirent l'attention des entrepreneurs sur certaines difficultés juridiques, à travers l'évocation de lois ou de décisions récentes, locales ou nationales.

Riche de 161 articles portant sur des matières aussi diverses que les taxes aéroportuaires, la publicité pour les avocats, la mention « fait maison » ou l'obsolescence programmée, la loi « Hamon » du 17 mars 2014 ne sera sans doute pas la grande réforme qui ordonnera et rationalisera le droit de la consommation. Au milieu de toutes ces dispositions disparates, la réforme redéfinit le régime des contrats conclus à distance, c'est-à-dire des contrats conclus sur internet.

Ces dispositions, qui entraînent un alourdissement du formalisme et une aggravation des sanctions encourues, doivent être connues des entreprises réunionnaises qui ont opté pour un tel mode de commercialisation de leurs marchandises.

Les articles L. 121-19 et suivants du Code de la consommation imposent au professionnel de fournir au cyber-consommateur de nombreuses informations précontractuelles, dont le contenu et les modalités sont précisées par la loi. Afin que le consommateur soit conscient qu'il s'agit bien d'un achat en ligne, et non d'un cadeau, le texte impose au professionnel de prendre des mesures pour que le consommateur reconnaisse explicitement son obligation de paiement. A cet effet, « la fonction utilisée par le consommateur pour valider sa commande comporte, à peine de nullité, la mention claire et lisible : commande avec obligation de paiement ou une

formule analogue, dénuée de toute ambiguïté, indiquant que la passation d'une commande oblige à son paiement » [C. consom., art. L. 121-19-3]. Les sites marchands doivent donc expressément prévenir le consommateur qu'il devra payer le prix de la vente ! On aurait tort de sourire, car l'éventuel manquement à cette obligation est sanctionné par une amende administrative pouvant aller jusqu'à 15.000 euros pour une personne morale [C. consom., art. L. 121-22].



L'article L. 121-21 laisse désormais au cyber-consommateur un délai de 14 jours à compter de la réception des biens pour se rétracter du contrat, sans justification et sans autres frais que les coûts de renvoi des biens. Le professionnel doit l'informer de ce droit de rétractation dans des conditions très précises, à peine de prolonger le délai de rétractation de 12 mois [C. consom., art. L. 121-

21-1] et de s'exposer à une amende administrative allant jusqu'à 75.000 euros pour les personnes morales.

L'article L. 121-19-4 pose quant à lui une responsabilité de plein droit du professionnel vendeur quant à la bonne exécution des obligations souscrites, que ces obligations soient exécutées par lui-même ou par un prestataire de services (un transporteur par exemple). La loi institue une sanction novatrice du professionnel qui méconnaît cette obligation. La DGCCRF pourra en effet lui enjoindre de ne plus prendre aucun paiement jusqu'à l'exécution effective du service promis et d'informer les cyber-consommateurs de la mesure dont il fait l'objet [C. consom., art. L. 141-1-1]. Une telle sanction, lorsqu'elle sera mise en œuvre, protégera efficacement les consommateurs en les informant sur le manque de diligence du vendeur et éliminera les professionnels trop indécents.

Au final, la nécessaire protection des cyber-consommateurs se traduit par un renforcement des contraintes pesant sur les sites marchands. Ces nouvelles mesures doivent être connues de tous les entrepreneurs qui envisagent de créer des sites de vente en ligne : internet est une merveilleuse fenêtre de prospection de nouveaux marchés... mais il existe de nombreuses règles à respecter !

Jean-Baptiste SEUBE [*jean-baptiste.seube@univ-reunion.fr*] et les étudiants du Master 2 droit des affaires [*association.alda@gmail.com*].



POURQUOI FAIRE COMPLIQUÉ QUAND ON PEUT FAIRE MAILEVA ?

Avec Maileva, vous créez et envoyez des e-messages et des courriers à la demande. À partir d'un simple accès Internet et en seulement quelques clics, vous pouvez adresser une invitation à tous vos clients, automatiser et personnaliser l'envoi de vos factures, gérer vos campagnes de sms ou de marketing direct.



Pour découvrir Maileva et profiter de notre offre exceptionnelle sans engagement, créez votre compte en ligne sur www.laposte.fr/maileva



archivage sécurisé
e-mailings
multicanal
mailings
fidélisation
location de fichiers
factures
bulletins de paie
prospection
gestion
7j/7 en ligne
des retours SMS
personnalisation
24h/24 des enveloppes
sans engagement
envoi de recommandés



SOLUTIONS RH

DIECCTE / ARVISE - LE CONTRAT DE GÉNÉRATION



contrat de génération
POUR L'EMPLOI, TOUS ENSEMBLE

POUR QUELS EMPLOYEURS ?

Tous les employeurs de droit privé. Si le contrat de génération concerne toutes les entreprises, elles n'ont pas toutes les mêmes leviers en matière d'emploi, ni les mêmes capacités de négociation. La mise en œuvre du contrat de génération est donc différenciée selon la taille des entreprises.

QUELLES AIDES ?

1- L'aide versée au titre du contrat de génération : c'est 4.000€ par an pendant trois ans, soit un soutien financier d'un montant total de 12.000€.

26 Votre entreprise compte [ou appartient à un groupe de] moins de 50 salariés, vous pouvez bénéficier de cette aide. Votre entreprise compte [ou appartient à un groupe] entre 50 et moins de 300 salariés, vous pouvez bénéficier de cette aide, sans négociation préalable depuis l'entrée en vigueur de la loi du 5 mars 2014. Les entreprises - si la branche à laquelle elles appartiennent n'a pas conclu d'accord contrat de génération - doivent négocier elles-mêmes un accord d'entreprise contrat de génération sous peine de pénalité. Un décret d'application viendra préciser les modalités de mise en œuvre de cette pénalité ainsi que sa date d'entrée en vigueur, au plus tard au 31 mars 2015. Le principe : l'embauche d'un jeune, le maintien en activité d'un senior.

Vous pouvez obtenir l'aide si vous embauchez en contrat à durée indéterminée un jeune de moins de 26 ans - ou de moins de 30 ans pour les jeunes reconnus comme travailleurs handicapés et vous maintenez dans l'emploi un senior de 57 ans ou plus [ou de 55 ans ou plus pour les salariés reconnus comme travailleurs handicapés] ou recruté à 55 ans ou plus.

Il suffit de remplir le formulaire de demande d'aide en ligne sans joindre aucune pièce justificative. [Site : www.pole-emploi.fr ou www.contrat-de-generation.gouv.fr]

Votre entreprise compte [ou appartient à un groupe] de 300 salariés et plus, vous avez l'obligation de négocier sur le contrat de génération sous peine de se voir appliquer une pénalité d'un montant maximum de 1% de la masse salariale ou de 10% des exonérations dont bénéficie l'entreprise.

2- Appui conseil contrat de génération : Les PME [de moins de 300 salariés] peuvent bénéficier jusqu'au 31 décembre 2014 du dispositif appui conseil GPEC, financé par la DIECCTE par l'intermédiaire de l'ARVISE qui le pilote. Ce dispositif vous permet de bénéficier de journées d'accompagnement par un consultant pour vous aider à :

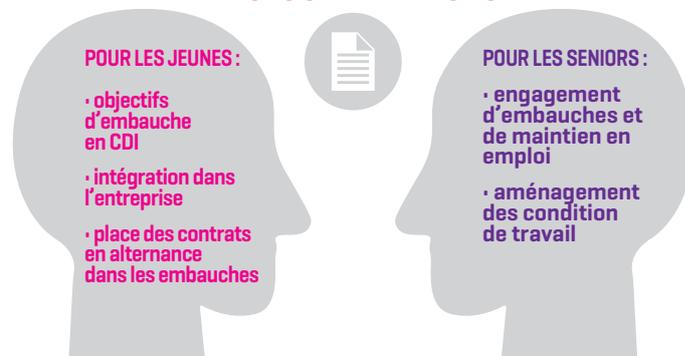
Réaliser un diagnostic des « ressources humaines » de leur entreprise orienté sur la gestion des âges [pyramide des âges, départs en retraite prévus, recrutements envisagés, perspectives d'évolution de l'entreprise, identification des compétences clés...]

Mettre en œuvre des actions en faveur d'une gestion active des âges permettant, notamment, l'embauche de jeunes en CDI, le maintien en emploi des seniors et la transmission des compétences [construction de référentiel métiers, fiches de poste, processus d'accueil des nouveaux recrutés, mise en place de référents, parcours de formations des jeunes et seniors...].

Si vous souhaitez avoir des informations sur ce dispositif [modalités de réalisation, prise en charge financière...], vous pouvez contacter :

Gwénola KERLOCH, chargée de mission à l'ARVISE-ARACT
Mail : gkerloch@arvise.net
Téléphone : 0692 70 72 46
Jackie LEPELIER, assistante de l'ARVISE-ARACT
Mail : jleperlier@arvise.net
Téléphone : 02 62 4152 32.

TRANSMISSION DES COMPÉTENCES



Deux projets de décrets relatifs au contrat de génération devraient venir modifier le dispositif, le premier prévoit de doubler l'aide accordée en cas d'embauche d'un senior, le deuxième prévoit notamment de nouvelles modalités d'aide dans le cadre d'un contrat d'apprentissage conclu sous la forme d'un CDI. Pour aller plus loin vous pouvez contacter la DIECCTE, l'ARVISE ou Pole emploi.

“LES PME RECRUTENT !” SUR FACEBOOK

POLE EMPLOI S'ALLIE A L'INITIATIVE DE LA CGPME

QU'EST-CE QUE “LES PME RECRUTENT !” ?

Initiative lancée par la CGPME Nationale en partenariat avec Facebook et Work4, « Les PME recrutent ! » est une page Facebook qui permet aux TPE-PME de partager facilement et gratuitement leurs offres d'emploi.

Pôle emploi, dans le cadre de son plan stratégique 2012-2015 de transparence du marché du travail, s'est associé à cette initiative pour offrir une plus grande visibilité aux offres d'emploi de TPE-PME.

Dans le cadre du partenariat, les offres de la page « Les PME recrutent ! » seront relayées sur le site internet www.pole-emploi.fr. A partir de 2015, les candidats pourront retrouver certaines offres de Pôle emploi sur Facebook via la page « Les PME recrutent ! ».

L'objectif du dispositif est de faciliter la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi et répondre au besoin de visibilité des PME françaises en matière de recrutement.



AU NIVEAU REGIONAL “NOS PME RECRUTENT” AUSSI !

« Nos PME recrutent ! » à La Réunion, s'inspire fortement de l'initiative nationale et soutient ainsi cette démarche innovante.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Communiquer le descriptif de votre offre d'emploi (entreprise, secteur d'activité, intitulé de poste, lieu, compétences requises, et toutes autres informations qui vous sembleront nécessaires).

Votre offre sera mise en ligne instantanément et diffusée largement via le réseau social Facebook.

Vous recevrez les candidatures par mail. Faites votre choix !

Contactez la CGPME Réunion :
Julie ROBERT, animatrice de réseau
au 02 62 96 43 16 ou par mail :
jrobert@cgpme-reunion.com



Ticket Kadéos®



La solution cadeau exonérée de charges* pour faire plaisir à vos salariés

Accédez au plus grand nombre de magasins à la Réunion

Une solution  Edenred

Votre contact Edenred : **Susanne Hoarau**
Tél : 02 62 30 05 26 – susanne.hoarau@edenred.com – www.edenred.fr

*Conformément à la législation en vigueur. EDENRED France S.A.S. 166-180, boulevard Gabriel Péri, 92240 Malakoff – 393 365 135 R.C.S. Nanterre.

ACTU SBA

PREMIÈRE JOURNÉE DU TERRITOIRE POUR LA CINOR

Le 04 juillet dernier, la Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion (CINOR) a organisé sa toute première Journée du Territoire. A l'instar des autres journées du territoire organisées par les acheteurs publics signataires du SBA, cette manifestation fut l'occasion pour les entrepreneurs et pour la CINOR de mieux se connaître.

La politique d'achat de la CINOR a été présentée aux entreprises, et notamment les engagements pris par l'intercommunalité vis à vis des TPE-PME locales, en vertu du SBA signé avec la CGPME et les autres organisations professionnelles en août 2013. Le prévisionnel d'achat de la CINOR a également été présenté aux entreprises, qui ont ensuite pu rencontrer les agents



de la collectivité et poser leur questions au cours d'ateliers thématiques. Les entreprises présentes ont également pu se référencer auprès de la CINOR, afin de recevoir systématiquement les avis de consultations de la CINOR dans les domaines d'activités souhaités. Des ateliers ont été organisés par la CINOR pour favoriser le rapprochement avec les entreprises locales.



AVEC LA CITÉ DES MÉTIERS :

Partenaire de la Cité des Métiers, la CGPME Réunion s'engage pour l'insertion professionnelle des Réunionnais et participe depuis le 21 juillet dernier au pôle Conseil de la Cité.

La Cité des métiers de la Réunion accueille, informe et guide toute personne à la recherche de réponses autour de son projet professionnel. Ressources, conseillers et événements sont mis à disposition gratuitement pour vous aider !



AVEC LA MISSION LOCALE SUD :

Le 03 juillet dernier s'est tenue la Conférence «Sport et insertion professionnelle» orchestrée par la Mission Locale Sud de la Réunion. L'événement a réuni de nombreux jeunes mais aussi partenaires et institutionnels : l'Université de la Réunion, la Chambre Régionale de l'Economie Sociale, la Région, l'APELS, le CARIF-OREF, et bien évidemment la CGPME Réunion.

Thierry FAYET, Directeur de la Commission Emploi Formation de la CGPME Réunion, a su prouver que les entreprises locales sont soucieuses du bien-être de leurs salariés et que le sport y contribue grandement.



«Le sport constitue un levier pour nos entreprises. Il permet le développement de la solidarité et de l'esprit d'équipe : des savoirs-être transférables et indispensables dans le monde du travail pour permettre le VIVRE ENSEMBLE!»

SUR LE TERRAIN

CGPME RÉUNION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL :

Les réunions de la Commission Emploi Formation regroupent les adhérents mais pas seulement...

Soucieux de l'avenir de la jeunesse réunionnaise, les membres de la Confédération ont montré un vif intérêt pour le Plan «4 000 jeunes parrainés», à l'initiative du Conseil Général et soutenu par Yannick NOAH.

L'objectif de cette action est d'apporter un accompagnement sur un projet de vie à un jeune en difficulté via une relation tripartite : référent du Conseil Général, jeune, parrain. Ce dernier devra être un coach, un conseiller, un facilitateur autrement dit un mentor pour le jeune. Basé sur le volontariat, ce parrainage sera avant tout un acte citoyen.

Le 12 août 2014, lors de sa réunion au siège de la CGPME Réunion, la Commission a invité le Conseil Général à présenter ce programme. Les nombreux échanges ont reflété la motivation et l'engagement des adhérents.



EVENEMENTS

SALON MADE IN FEMMES



Le premier salon Made in Femmes se tiendra du 7 au 9 novembre au Park Oméga à Saint-Paul. Cheffes d'entreprises ou co-gérantes, cet événement ambitieux est fait pour vous. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 septembre.

Organisé par l'association EFTICOI [Entreprendre au féminin avec les techniques d'information et de communication océan Indien] avec EFOI et la COI, le premier salon Made in Femmes vise à promouvoir l'entrepreneuriat féminin dans l'océan Indien. Cet événement grand public réunira 80 exposantes, cheffes d'entreprise ou co-gérantes, du 7 au 9 novembre prochain au Park Oméga à Saint-Paul.

Soutenu par la Région, les Chambres de commerce et de métiers, la ville de Saint-Paul, la Jeune Chambre Économique, la CGPME et le Medef, le Salon Made in Femmes permettra aux visiteurs de découvrir la vaste palette de compétences des femmes cheffes d'entreprise de l'océan Indien, d'acheter leurs productions, de s'initier à leurs savoir-faire dans le cadre d'ateliers

ludiques et de s'évader grâce au défilé d'une styliste ou aux performances d'artistes.

Échanges B to B, conférences et formations

Riche d'échanges en B to B, de conférences et débats publics, de formations, de projections de films et de stands d'information, ce salon offrira également aux cheffes d'entreprises actuelles ou futures des outils précieux pour créer ou développer leurs activités et poser les jalons ou consolider des partenariats économiques avec leurs alter-égo des pays voisins.

Si les stands sont réservés aux femmes cheffes d'entreprise ou co-gérantes, les échanges en B to B sont ouverts à tous, l'objectif étant, outre la promotion des compétences féminines, de favoriser les opportunités d'affaires dans la zone océan Indien.

Durant trois jours, la richesse apportée par les femmes à l'économie de l'océan Indien sera mise en lumière. Vous aussi, valorisez vos savoir-faire, car, pour reprendre le slogan de l'Association

mondiale des femmes cheffes d'entreprises : « Seule invisible, ensemble invincibles ».

Comment s'inscrire ?

Les cheffes d'entreprise, gérantes ou co-gérantes, peuvent télécharger le dossier d'inscription sur : www.salonmadeinfemmes.com ou le demander par mail à assistante@salonmadeinfemmes.com. Le dossier est à retourner complété avant le 15 septembre 2014.

Toutes les exposantes auront accès à un kit de communication Made in Femmes téléchargeable afin de personnaliser leur communication autour du salon.



CLUB ENTREPRENEURS

Suite au succès de l'évènement du 12 juin 2014, la CGPME Réunion et son Master partenaire, AG2R La Mondiale, lancent le Club Entrepreneurs.

Bimensuel, cet évènement rassemblera chefs d'entreprises et experts sur les sujets et les problématiques du monde entrepreneurial selon trois grands axes :

- **La compétence de l'entrepreneur,**
- **La performance de l'entreprise,**
- **L'environnement de l'entreprise.**

Moment de convivialité, le Club Entrepreneurs vous permettra de partager vos expériences, de faire part de vos obstacles en tant que



dirigeant d'entreprise et d'y trouver des solutions.

A chaque séance, Le Point Expert vous apportera la vision et les réponses d'un expert sur une thématique précise, Le Club + vous permettra d'entrer dans la véritable dimension d'un club et

d'accéder à des informations, des présentations privilégiées !

Nous vous donnons rendez-vous les jeudi 18 septembre 2014, 6 novembre 2014 et 18 décembre 2014 à partir de 17h30 à l'Hôtel Alamanda.

NOS MANDATAIRES EN ACTION

P.R.I.S.M.E. (PÔLE RÉGIONAL D'INNOVATION SOCIALE ET DE MODERNISATION DES ENTREPRISE) : **SERGE ROY**

Mise en place par protocole d'accord signé le 19 mars 2012 entre les organisations patronales et les organisations syndicales de salariés, cette instance a été créée sur le constat que « le modèle économique et social [actuel] arrive à son terme », et qu'il s'agit de « promouvoir un modèle de développement valorisant au maximum les ressources » du territoire.

Le PRISME est un lieu d'échanges, de débats et de réflexions sur les problématiques économiques et sociales, et un outil de promotion du dialogue social territorial.

Il contribue à une mise en cohérence des données socio-économiques disponibles et à une clarification des périmètres d'intervention de chacun des acteurs.

Le PRISME est à l'origine d'une étude sur la GPEC Territoriale et d'un projet d'accord-cadre partenarial pour le développement des emplois et des compétences sur le territoire de la Réunion, avec l'Etat et le Conseil Régional.



Mr. ROY, quel est votre rôle au sein du PRISME ?

En qualité de représentant de la CGPME Réunion, je participe à l'élaboration d'un cadre de référence et d'analyse commun entre représentants patronaux et syndicaux, au-delà des intérêts particuliers. Ce travail n'a pu se mettre en place qu'à la faveur d'un climat de confiance et de respect réciproque, patiemment construit au fil des rencontres.

Mes fonctions de Conseil auprès des entreprises, après une étape professionnelle en qualité de DRH, ont vraisemblablement contribué à me doter d'une sensibilité forte au dialogue social, nécessaire pour ce travail au sein du PRISME.

L'enjeu est de dépasser l'apparente contradiction entre intérêts des employeurs et intérêts des salariés, pour promouvoir une idée renouvelée de l'entreprise comme socle de la vie économique et sociale de l'île : non pas défense de l'entrepreneur ou dialogue avec les représentants des salariés, mais défense et dialogue. Cette conviction partagée avec plus ou moins de ferveur par nos partenaires patronaux et syndicaux porte les espoirs que le PRISME contribue, à son niveau, à un nouveau modèle de développement.



Serge ROY
Cabinet JURISTRATEGIES

AGENDA

LE 18 SEPTEMBRE | Club Entrepreneurs

DU 1^{ER} AU 03 OCTOBRE | Carrefour des communes et des EPCI

LE 16 OCTOBRE | Assemblée Générale Extraordinaire et Soirée des Mandataires

LE 06 NOVEMBRE | Club Entrepreneurs

DU 07 AU 09 NOVEMBRE | EFTICOI - SALON MADE IN FEMMES

LE 18 DÉCEMBRE | Club Entrepreneurs

Quels services pour vos salariés ?

CILGERE PME accompagne les salariés des entreprises, les PME comme les plus grandes, dans leur parcours résidentiel.

CILGERE PME propose des services logement adaptés à chaque besoin.

Pour toutes les entreprises du secteur privé (non agricole), quel que soit leur effectif, assujetties ou non à Action Logement :



Aide à la location pour les jeunes en formation professionnelle

- prise en charge partielle du loyer à hauteur de 100 € mensuels sous forme de subvention,
- sur toute la durée de la formation, dans la limite de 3 ans,
- logements en location, colocation, sous-location liés à la période de formation.



Une avance gratuite du dépôt de garantie directement au bailleur :

- 1 mois de loyer maximum dans la limite de 500 €,
- sans intérêt et sans frais de dossier,
- remboursable sur une durée maximale de 25 mois, après un différé de 3 mois.



Une garantie gratuite de paiement du loyer vis-à-vis du propriétaire bailleur :

(personne morale dont le logement est conventionné APL ou ANAH)

- pour le paiement de 9 mois de loyer et charges (dans la limite de 2.000 € par mensualité garantie),
- pendant une durée de 3 ans.



Une assurance couvrant les impayés de loyer souscrite par le bailleur :

- sur toute la durée d'occupation du logement dans la limite de 2.000 € par mensualité et de 70.000 € au total,
- prise en charge des détériorations immobilières du locataire dans la limite de 7.700 € par logement (ou 3.500 € pour les meublés),
- gestion totale du recouvrement des loyers impayés.

Pour les entreprises de 10 salariés et plus :



Un prêt pour financer les travaux d'amélioration et d'agrandissement de la résidence principale (performance énergétique, mises aux normes, entretien, copropriété...) :

- au taux de 1,25 %* (hors assurance facultative jusqu'à 5.000 €, sans frais de dossier),
- jusqu'à 15.000 €,
- pour les salariés respectant les plafonds de revenus PLI.



Une aide à la mobilité professionnelle couvrant certains frais liés au changement de logement engendré par la mutation ou l'embauche :

- pour les salariés prenant un logement locatif sur le site d'arrivée,
- distance minimale de 70 km entre l'ancienne et la nouvelle résidence,
- aide accordée dans la limite de 3.500 € ou 3.000 € selon la zone géographique.



Un accompagnement personnalisé et gratuit facilitant la résolution des problèmes liés au logement des salariés en difficulté

Pour les entreprises assujetties à Action Logement (20 salariés et plus) :



Des prêts pour financer l'achat de la résidence principale dans le neuf et dans l'ancien :

- au taux de 1,25 %* (hors assurance, sans frais de dossier),
- de 7.000 € à 25.000 € selon les zones géographiques,
- pour les logements respectant des conditions de performances énergétiques,
- pour les salariés respectant les plafonds de revenus PLI.



La réservation de logements locatifs sur l'ensemble du territoire :

- sur l'ensemble du territoire,
- dans le parc social ou dans le parc privé conventionné.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

* TAEG de 1,75 % sur 10 ans et 1,76 % sur 15 ans avec assurance décès-invalidité-incapacité de travail comprise 100 % sur une tête.

AIDE MOBILI-JEUNE®, AVANCE LOCA-PASS®, GARANTIE LOCA-PASS®, GRL®, AIDE MOBILI-PASS®, et CIL-PASS ASSISTANCE® sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement

**AGIR
PLUS**

POUR VOTRE ISOLATION, VOUS ÊTES BIEN ENTOURÉ !

Bien isoler vos espaces professionnels,
c'est bon pour votre budget !

N'attendez plus, profitez de la prime
isolation Agir Plus d'EDF :

9 €/m² pour les combles et toitures ;

5 €/m² pour les murs isolés.

